

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

11 – CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

N° 2015-03-11

NOMENCLATURE : 4/1/1

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément à la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et notamment l'article L.5134-110-I, « l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat de travail, soit sans qualification, soit peu qualifiés ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois ».

La commune de Treillières souhaite créer un emploi d'avenir au sein de la direction famille éducations loisirs.

Nombre de postes : 1 poste

Temps de travail : 35h

Date de création : 01/04/2015

Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE11-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à la création d'un poste en contrat d'avenir à compter du 1^{er} avril 2015.

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE11-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015